



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2013-15

APPROUVANT L'AVENANT N° 5 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 09-02-747

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 11 alinéa 11,

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination Madame Anne BALDASSARI en qualité de présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu, le marché n°09-02-747 notifié au groupement d'entreprises dont l'agence Bodin et associés est le mandataire solidaire le 1^{er} juillet 2009 et ayant pour objet la maîtrise d'œuvre du projet de modernisation et restructuration de l'Hôtel Salé situé 5, rue de Thorigny à Paris 3^{ème} ainsi que ses avenants n° 1, 2, 3 et 4.

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 11 juillet 2013,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve l'avenant n° 5 au marché 09-02-747 conclu avec le groupement d'entreprises dont l'agence Bodin et associés est le mandataire solidaire ayant pour objet la maîtrise d'œuvre du projet de modernisation et restructuration de l'Hôtel Salé situé 5, rue de Thorigny à Paris 3^{ème} et dont l'objet est la prolongation du délai global d'exécution.

Fait à Paris, le 11 juillet 2013

Le Président
Anne BALDASSARI★
Conservateur général du patrimoine

